

Interfel regrette que le secteur des fruits et légumes frais soit exclu du nouveau dispositif des appels d'offres publics, notamment pour la restauration scolaire

Interfel a rappelé durant la crise sa demande, maintes fois renouvelée, d'adapter les conditions d'accès des produits locaux aux appels d'offres publics concernant la restauration collective.

La décision prise par les pouvoirs publics d'accroître jusqu'à 100 000 euros le recours aux denrées alimentaires produites, transformées et stockées pendant la crise va dans le bon sens, et l'effet de ce décret comme cela a été largement commenté, aura un impact favorable sur les produits locaux. Néanmoins, **cette décision exclue, une nouvelle fois, les fruits et légumes frais** qui représentent pourtant un enjeu central pour l'approvisionnement local et la santé publique.

Une fois de plus le secteur des fruits et légumes frais est écarté de nombreux mécanismes financiers ou réglementaires, alors que la filière, au travers d'Interfel, a investi durant la crise plus de 2 millions d'euros pour contribuer aux équilibres de l'offre et de la demande. Les actions engagées ont aussi permis de limiter les destructions de produits et de maintenir l'équilibre des marchés.

La filière œuvre encore actuellement suite aux conséquences de cette crise : malheureusement, certains produits, comme la tomate, ont été ces dernières semaines en gestion de crise conjoncturelle. C'est pourquoi l'interprofession regrette le manque d'accompagnement des pouvoirs publics dans le soutien des décisions prises par l'interprofession pour continuer à gérer cette crise avérée.

La filière des fruits et légumes frais ne remet naturellement pas en cause les sommes importantes attribuées aux autres secteurs et les adaptations de règlements prises récemment aux bénéfices de nombreux produits. Néanmoins, la filière fruits et légumes qui est sans cesse mise en avant dans les communications publiques quant aux enjeux qu'elle représente, n'est pas aujourd'hui accompagnée pour répondre aux besoins cruciaux des consommateurs et aux engagements pris par l'interprofession dans les 21 propositions pour la relance, soumises aux pouvoirs publics le 15 juillet dernier.

La filière n'aura pas la possibilité de poursuivre seule, tous les efforts nécessaires aux adaptations qui lui sont demandées et aux conséquences avérées de la crise, ce que pourtant les pouvoirs publics tant européens que nationaux semblent avoir bien compris pour de nombreux autres secteurs.

Contact presse

Jeanne LAVERSIN – 01 49 49 15 21 - 06 15 85 73 73 – j.laversin@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique. www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com